

FICHE STANDARDISÉE

Valable jusqu'au 31 décembre 2023

OFFRE VITOGAZ (Clientèle « Particuliers »)

Citerne aérienne - Contrat d'un an

Caractéristiques de l'offre	Durée de l'engagement	Contrat d'un an (Le Client a la possibilité de souscrire un contrat d'une durée maximum de 5 ans)
	Initiative de la livraison	Sur commande du Client ou à l'initiative de VITOGAZ FRANCE en cas de souscription au service VITOMATIC. Le mode de livraison VITOMATIC permet au Client de bénéficier d'une remise spécifique de 96 € TTC par tonne sur le barème en vigueur.
	Caractéristiques du matériel de stockage	Citerne 1000 kg (Citerne aérienne de 500 kg à 3,2 T mise à disposition par VITOGAZ FRANCE)
Prix de la fourniture du GPL (article 10.1 des Conditions Générales applicables)	Prix	Barème gaz propane VITOGAZ en vigueur, accessible ici .
	Frais de livraison (hors service VITOMATIC)	- Aucun si livraison ≥ 401 kg 45,60 € TTC/T pour livraison entre 301 et 400 kg 91,20 € TTC/T pour livraison entre 201 & 300 kg 231,60 € TTC/T pour livraison ≤ 200kg
	Règles de modification du prix	Conformément aux dispositions de l'article L224-18 4° du Code de la consommation, le contrat prévoit les règles sur la base desquelles une modification de prix peut intervenir à l'article 10.1.1 des Conditions Générales. Précisément, les prix mentionnés au barème et leurs évolutions dépendent notamment : - de la quantité commandée, - du mode de livraison choisi par le Client, - du type de stockage, - des prix d'accession au produit soumis à la fluctuation des cours internationaux du propane et à la variation de la parité euro/dollar, - de l'augmentation de nos coûts unitaires d'exploitation (frais de stockage massif, coûts de transport, charges fixes de fonctionnement et de gestion administrative), sous l'impact notamment de l'inflation et des évolutions structurelles du marché du GPL, - des investissements permanents liés au parfait maintien des infrastructures de stockage primaire et secondaire, - de la fiscalité applicable (notamment la TICPE), - des coûts liés aux obligations réglementaires en matière de sécurité et de mise aux normes environnementales des installations primaires de stockage.
Frais de mise à disposition de la citerne (article 10.2 des Conditions Générales applicables)	Frais d'installation	Offerts (sauf éventuels surcoûts liés à des conditions exceptionnelles)
	Frais annuels de location	Barème TEC-2, accessible ici .
	Montant du dépôt de garantie	Barème TEC-2, accessible ici .
Frais de maintenance et d'entretien de la citerne (article 10.2 des Conditions Générales applicables)		Facturation d'une redevance annuelle de maintenance suivant barème TEC-2, accessible ici .
Frais de sortie du contrat (article 11 des Conditions Générales applicables)	Frais de retrait de la citerne	Barème TEC-2, accessible ici .
	Frais de neutralisation éventuelle (dans les conditions de l'article 11.3 des Conditions Générales applicables)	Barème TEC-2, accessible ici .
	Frais de repompage éventuel	Barème TEC-2, accessible ici .
	Frais dégressifs de résiliation anticipée après installation de la citerne	Montant maximum de 650 € net.
	Frais de dossier (en cas de résiliation au-delà du délai de rétractation sans frais de 14 jours et avant installation du réservoir)	1 200 € TTC.
Autres frais		Néant
Options		Possibilité d'opter pour un Prix Net Garanti (PNG) sur période : - avec surcoût de 24,00 € TTC/T pour un PNG sur 12 mois - avec surcoût de 48,00 € TTC/T pour un PNG sur 18 mois
Somme des frais sur la durée du contrat, hors fourniture du GPL et avec retrait de la citerne en fin de contrat	Cas standard d'une citerne aérienne 1000 kg / contrat d'un an	Installation : offerte Location : 260,16 € TTC Consignation : restituée en fin de contrat Maintenance : 101,83 € TTC Frais de retrait : 427,11 € TTC Soit un total de 789,10 € TTC (cas de location) ou 528,94 € TTC (cas de consignation)
Estimation du coût annuel	Cette estimation comprend l'ensemble des frais sur la durée du contrat rapportés à une année ainsi que la fourniture d'une quantité de GPL calculée au prix au jour de la conclusion du contrat et sur la base de la consommation estimée par le consommateur ou, à défaut, d'une consommation de 1,37 tonne de GPL, correspondant au volume moyen d'énergie consommé en France pour le chauffage et la fourniture d'eau chaude dans une résidence principale.	Pour une consommation de 1,37 tonne de GPL dans l'année : 5 336,90 € TTC (cas de la location) ou 5 076,74 € TTC (cas de la consignation)

Conformément aux dispositions de l'article L224-22 alinéa 1 du Code de la consommation et aux conditions générales applicables, « Tout projet de modification des conditions contractuelles à l'initiative du professionnel est communiqué par écrit par ce professionnel au consommateur au moins un mois avant son entrée en vigueur, assorti de l'information, énoncée de manière claire, précise et visible, selon laquelle ce dernier peut, tant qu'il n'a pas expressément accepté les nouvelles conditions, résilier le contrat, sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai de trois mois après l'entrée en vigueur de la modification ».

L'énergie est notre avenir, économisons-la !